



# **SYNDICAT GENERAL**

## **TRAVAILLEURS PORTUAIRES**

### **Du Port du Havre**

[www.cgt-gpmh.com](http://www.cgt-gpmh.com)

**L'EMPLOYÉ DU MOIS**

Le Havre, le 21 Avril 2017

Camarades,



Le 30 mars dernier face aux avancées obtenues lors de la négociation annuelle des salaires, nous avons décidé de suspendre le mouvement d'arrêt de travail de 4h du 31 mars tout en indiquant à la direction, que le préavis lié à la suppression des heures supplémentaires et travaux exceptionnels à compter du 24 avril restait en vigueur tout et autant que nos revendications liées aux effectifs n'étaient pas satisfaites.

A ce jour, et malgré le fait que notre préavis ait été déposé 1 mois avant son entrée en vigueur, ce qui laissait largement le temps pour discuter, nous n'avons eu que quelques réunions concernant le service ESN et aucunes autres concernant les autres problématiques listées dans notre préavis du 24 mars dernier.

**Ainsi, nous confirmons par ce tract l'entrée en vigueur du préavis de grève déposé le 24 mars 2017, en supprimant toutes les heures supplémentaires, dérogations et travaux exceptionnels à compter du lundi 24 avril - 6h00.**

Camarades, si la direction estime que vos organisations de travail méritent d'être plus flexibles et que les effectifs actuels sont largement dimensionnés pour répondre à l'ensemble de nos activités, alors charge à nous de leur faire comprendre qui au fond fait tourner la boutique.....

Le bras de fer démarre donc lundi .....

***UNIS en respectant tous ce préavis de grève***

Démonstrons-leur que des effectifs supplémentaires sont nécessaires pour faire tourner nos activités

Le secrétaire général

  
L.DELAPORTE

Pour info et affichage